

## LES GENS



**Philippe Maigne**, directeur du Grand Site Sainte-Victoire depuis 2002, prend sa retraite en ce début 2017. Ayant commencé sa carrière

au Parc national des Cévennes, il a dirigé la cellule inter-parcs, ancêtre de l'Aten, puis travaillé en direction régionale de l'environnement à Montpellier. De là il est parti au Parc national des Écrins en tant que directeur adjoint, puis a mené une mission interministérielle en Camargue, pour rejoindre ensuite ce Grand Site de France.



**Pierre Commenville**, ancien adjoint de la sous-direction des espaces naturels à la direction de l'eau et de la biodiversité, au

ministère de l'environnement, prend la direction du Parc national des Écrins.



**Pascale Larmande** a quitté le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient pour animer le réseau des acteurs zones humides du

bassin de la Loire à la Fédération des conservatoires des espaces naturels.



**Sébastien Flores**, ancien chef du bureau gestion intégrée et planification stratégique de la mer et du littoral au ministère de

l'environnement, devient le nouveau chef de projet partenariats dans les territoires à l'Agence française de la biodiversité.



**Nicolas Alban**, ancien chef de service Eau et environnement de la direction départementale des territoires des Deux-

Sèvres, devient délégué régional de l'ONCFS pour l'Occitanie.

# des mots pour le dire



Par **Lucie Bezombes**, doctorante en thèse CIFRE en partenariat avec EDF R&D, IRSTEA Grenoble et le MNHN

## L'équivalence écologique

On parle d'équivalence écologique dans le contexte de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser ». Dans l'objectif de « non perte nette » (cf. *Espaces naturels* n°49), il est nécessaire de mesurer si les gains des mesures compensatoires sont équivalents aux pertes de biodiversité dues aux impacts. Plusieurs aspects sont à considérer pour ce faire. D'abord, les composantes de biodiversité à évaluer (espèces, écosystèmes, fonctions écologiques) doivent être identifiées, et des indicateurs (nombre d'espèces, surface de l'écosystème, nombre de couples d'oiseaux reproducteurs...) doivent être définis.

En France, dans le cadre des dérogations à la destruction d'espèce protégées, l'équivalence se mesure habituellement en termes d'enjeu de patrimonialité d'une ou plusieurs espèces cibles, combiné à la surface de leur habitat. L'équivalence dite en « like for like » – mêmes composantes de biodiversité compensées et impactées – est largement privilégiée en France, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays (en Allemagne par exemple des méthodes d'évaluation existent pour déterminer l'équivalence entre différents milieux).

Ensuite, l'évaluation de l'équivalence devrait également prendre en compte l'insertion des sites dans leur territoire à l'aide d'indicateurs dédiés : contribution des sites aux continuités écologiques ou état de conservation des

populations locales et des habitats naturels. C'est la dimension spatiale de l'équivalence.

Enfin, évaluer l'équivalence implique de prendre en compte la dimension temporelle. En effet, les impacts sur la biodiversité peuvent être immédiats et permanents, alors que les mesures compensatoires nécessitent quelquefois un certain nombre d'années pour être effectives. Cela est d'autant plus vrai pour des écosystèmes complexes. Certains pays ont mis en place des systèmes de compensation par l'offre qui peuvent pallier ce problème en proposant des mesures de compensation anticipée.

La mesure de l'équivalence implique de tenir compte de différentes sources d'incertitudes, notamment celles liées à la capacité de prédiction. Il est particulièrement important de prendre en compte le risque que les gains réels puissent être inférieurs aux gains prédits (manque de connaissance des milieux, pertinence des techniques mises en œuvre...).

Des méthodes dites d'évaluation, ou de calcul, de l'équivalence intègrent ces paramètres. C'est par exemple le cas de la méthode australienne Habitat Hectare, ou UMAM en Floride. En France, aucune méthode n'est imposée par la réglementation mais des initiatives de bureaux d'étude, d'associations, et des projets de recherche permettent de faire avancer les réflexions sur ces thématiques. •